

Nous reconnaissons que nous n'atteindrons pas notre but facilement, mais nous sommes d'avis qu'en exprimant clairement nos idées et nos intentions à ces industriels, ils comprendront la situation, et, dans un avenir plus ou moins rapproché, nous pourrions compter jusqu'à 25 p. 100 des actionnaires et administrateurs dans chacune des entreprises qui exploitent nos richesses naturelles.

Je soumets que pour parvenir à ce but, la présente mesure est extrêmement importante, et il faudra que nous adoptions d'autres mesures législatives de même nature, de façon à accroître le commerce entre les États-Unis et le Canada, permettant ainsi d'annuler, pour ainsi dire, cette balance déficitaire qui existe à l'heure actuelle. A ce moment-là, nous ne serons plus obligés de subir les pressions continuelles des industriels américains sur l'économie canadienne.

Monsieur le président, un deuxième point dont je veux traiter, c'est la révision de tout le système de la fiscalité. Je comprends que la commission royale d'enquête sur la fiscalité poursuit son travail actuellement, mais nous souhaitons ardemment qu'elle présente son rapport à la Chambre bientôt, afin que l'on puisse reviser notre système fiscal. Au fait, il est tellement compliqué, qu'il cause des injustices aux salariés ou exploitants de petites entreprises qui n'ont pas d'experts à leur disposition pour leur permettre de bénéficier de tous les avantages qu'ils pourraient tirer de certaines dispositions de la loi.

Je suis d'avis qu'en présentant le bill C-95, le ministre des Finances pose un geste concret.

Au fait, il essaie d'éliminer certaines échappatoires que des industriels ou financiers pouvaient trouver dans la loi.

Prenons par exemple, la question des loyers avec option, où évidemment, on pourrait priver le fisc de sommes énormes. Il ne fallait certes pas attendre que nous ayons des rapports de commissions d'enquête ou d'études approfondies pour les supprimer. Au fait, je suis d'avis qu'il incombait au ministre d'agir immédiatement, et c'est ce qu'il a fait en présentant le bill C-95.

Monsieur le président, je pense que les buts visés par les dispositions du bill C-95 sont excellents. Au fait, prenons le cas du camouflage des dividendes, qu'on appelle communément en anglais «dividend stripping».

Ces gens-là ont tout essayé, et même si parfois il semble désagréable de donner une trop grande latitude à l'honorable ministre des Finances et à l'honorable ministre du Revenu national (M. Garland), je crois que nous devons, d'abord et avant tout, veiller à l'intérêt de la nation et essayer d'éviter que les gens fraudent le ministère du Revenu

national, afin que chaque partie de la société paie au gouvernement ce à quoi il a droit. Nous devons agir ainsi même si parfois certaines méthodes peuvent être désagréables; mais si elles s'avèrent inefficaces, le gouvernement se doit d'intervenir de nouveau et de présenter une nouvelle loi afin de rendre justice à tous les contribuables.

Personnellement, je représente une circonscription où la situation du chômage est extrêmement grave, et c'est avec infiniment de plaisir que j'ai accueilli l'annonce qu'ont faite les honorables ministres du Travail et de l'Industrie (MM. MacEachen et Drury) au sujet des régions désignées, dans lesquelles le comté de Saint-Maurice-Lafleche est inclus.

Ce qui compte particulièrement,—et il est extrêmement important de le rappeler à la Chambre,—c'est que des 66 régions désignées et reconnues par le ministère du Travail, 30 sont situées dans la province de Québec, ce qui indique que c'est la province qui souffre le plus du chômage au pays. Ceci prouve également que le gouvernement libéral s'est rendu compte qu'il fallait résoudre le problème économique de la province de Québec. C'est là une mesure concrète que les députés de la province de Québec doivent porter à l'attention de la Chambre.

On peut peut-être dire que cette mesure est discriminatoire. On a déjà soulevé cette question et fait grand état du cas de la ville de Brantford; mais il n'en reste pas moins que c'est une mesure extrêmement importante et des plus pratiques, visant à résoudre le problème du chômage et le problème que présente l'économie du Québec, où toutes les forces industrielles sont pratiquement centralisées dans la région de Montréal, alors que les autres parties de la province en subissent les conséquences. Grâce à cette nouvelle loi, plusieurs régions de la province de Québec pourront dorénavant offrir à l'industrie certains avantages, ce qu'elles ne pouvaient faire autrefois.

Prenons, par exemple, les avantages que le ministre de l'Industrie ainsi que le ministre des Finances mettent à la disposition des industriels, soit un rabatement d'impôt pendant une période de trois ans, ainsi que la possibilité de déduction pour l'outillage et les bâtiments, sur une période de cinq ans.

Je suis d'opinion que ces mesures sont de nature à inciter les industriels à s'établir dans les régions où, malheureusement, la situation économique n'est pas favorable.

Dans le comté que je représente, nous avons connu, au cours des années 1925 à 1930 un essor économique considérable, parce qu'à ce moment-là, nous avions l'électricité qui était la clef de notre économie; mais depuis la nationalisation de l'énergie électrique, on bénéficie de l'électricité partout dans la province